

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DES FINANCES
LE MINISTRE**

N°1323 MF/MF

Alger, le 25/12/2011

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES ORDONNATEURS DU BUDGET DE L'ETAT**

Objet : Conseils d'administration et d'orientation des EPA.

Il a été porté à ma connaissance que plusieurs établissements publics à caractère administratif n'ont pas procédé, conformément aux dispositions statutaires les régissant, à l'installation des conseils d'administration et d'orientation, depuis leur création.

A cet effet, l'engagement des dépenses budgétaires de ces établissements, en l'absence de l'installation de l'organe délibérant devant adopter notamment, le projet du budget de l'établissement, n'est pas en conformité avec les règles et procédures applicables en matière d'exécution des budgets des établissements publics.

Dans ce cadre, je vous demande de veiller, en ce qui concerne les établissements en cause, à la mise en place de ces conseils et à leur fonctionnement et de joindre les procès-verbaux d'installation et/ou de renouvellement aux dossiers d'engagement de dépenses introduits pour visa, auprès des services du contrôle financier compétents.

**Le Ministre des Finances
K.Djoudi**

Copie à :

- M. le Président de la Cour des Comptes.
- M. le Chef de l'Inspection Générale des Finances.
- M. le Directeur Général de la Comptabilité.
- M. les Directeurs Régionaux du Budget.
- Mmes et Mrs les Contrôleurs Financiers..